Le carnet de Sainte-Anastasie

Mariages

Nous avons le plaisir de vous informer du mariage :

-de Monsieur Thierry VENTRE et de Mademoiselle Virginie GERBAUD. célébré le 30 juin ;

-de Monsieur Philippe MERIEUX et de Mademoiselle Isabelle BABUREK. célébré le 11 Août (photo ci-dessous) ;



-de Monsieur Steve DE AGOSTINI et de Mademoiselle Stéphanie DIDIER célébré le 14 Août.

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de

-Maxime DEMISSY, né le 02 juillet; -Héloïse FORISSIER, née le 25 juillet;

-Océane GUEZENGÁR, née le 07 Août dernier. Nous présentons à leurs parents toutes nos félicitations.

Petites annonces

- Vend matériel esthétique cosmétique (maquillage, manucurie etc...) Prix à voir
 : 04.94.72.28.04
- Perdu vélo enfant rouge avec roulettes. V.T.T.
 Mme Estelle HOURDILLE
 : 04.94.72.20.31
- A vendre:
 - -Congélateur coffre Thomson 180 L, TBE
 - -Hotte aspirante blanche « Airlux », TBE
 - -Bascule électronique professionnelle Prix intéressant
 - **2**: 04.94.04.82.05

-Ainsi que celui de Monsieur Stéphane SEPTIER et de Mademoiselle Christine CEBA. célébré le 18 Août

(photo ci-dessous)



- Toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

Décès

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Ahmed BENNOUR, survenu le 03 Août dernier.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

 Perdu Insigne Militaire place de la Gare, durant la fête de la St-Just..
 Prière de le ramener en mairie ou téléphoner au Garde.

Merci d'avance.

Cinéma



La reprise des séances de cinéma aura lieu le : SAMEDI 29 SEPTEMBRE

A 20 H 30 à la Salle Polyvalente Programme non connu à ce jour

Sainte-Anastasie





Bulletin Municipal

JUILLET-AOUT 2001

n°136

La cuvée 2001 du Centre Aéré

Le mot du maire

Quand un Ministre de l'Intérieur écrit à un Préfet -honni soit qui mal y pense- ce n'est que pour lui parler de la pluie et du beau temps.

Cela devient alors simplement confidentiel et n'a naturellement plus aucun rapport avec le sujet traité.

La loi sur l'intercommunalité nouvelle de Jean-Pierre CHEVENEMENT, pourtant suffisamment contraignante, paraîtrait, semble-t-il, très laxiste à notre nouveau Ministre de l'Intérieur, à tel point qu'il lui est apparu indispensable d'en limiter une application trop libérale.

Aussi, les Préfets l'auront-ils bien compris, il leur est simplement suggéré avec insistance d'user « largement de leur pouvoir discrétionnaire étendu » pour limiter autant que faire se peut, toute création de communauté de communes qu'ils jugeraient trop « défensive » ou peut-être même «Gauloise » (ce qui serait un comble).

Aujourd'hui, nous ne savons encore si nous serons ou non classés dans cette catégorie contestataire.

Autrement dit, si cela est le cas et si nous manquons d'exprimer un enthousiasme de bon aloi pour adhérer spontanément à une éventuelle communauté d'agglomération Brignolaise, lui préférant une simple communauté de communes par exemple de taille cantonale, donc plus modeste, nous devrons nous en corriger sans tarder et battre notre coulpe.

Peut-être, alors, serons-nous conviés à la sainte table et appelés à manifester bruvamment notre joie et notre belle exubérance.

Jean-Pierre MORIN



ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

2 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 14 et 28 SEPTEMBRE en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 6 SEPTEMBRE 2001 de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aideménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

Tél: 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence : Standard : 04.94.07.08.08

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

Le 24 SEPTEMBRE 2001

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

CAMIONS VENTE

Date prévue pour le prochain passage de camion vente au parking des Ferrages :

VENDREDI 24 AOUT 2001

Nord Matelas

de 10 H à 13 H MERCREDI 29 AOUT 2001

 Outillage de St-Etienne de 14 H à 19 H

La Carte aux Trésors

L'émission de France 3 « La Carte aux Trésors » tournée en avril dernier dans le Var sera diffusée le MARDI 4 SEPTEMBRE à 20 H 50.

POLICE MUNICIPALE NOUVEAU NUMERO de la Police Municipale 06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT NOUVEAU

numéro d'appel : 04.94.37.30.50. puis numéro donné par le répondeur

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 26 Août .. Dr PONSON04.94.28.32.89 Le 02 Sept. . Dr ASPE04.94.48.85.20 Le 09 Sept. . Dr AZUELOS04.94.78.32.67 Le 16 Sept. . Dr LEMADEC04.94.59.69.52 Le 23 Sept. . Dr CORBIER04.98.05.21.21 Le 30 Sept. . Dr ARNAUD04.94.80.26.94

FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTIONNEE

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil: 04.94.69.64.40

-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42

-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (urbanisme) : 04.94.69.64.45

-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint (Action sociale): 04.94.69.64.47

-Service cantine: 04.94.69.64.44

Consultation de nombreux catalogues spécialisés en mobilier urbain, recherches auprès des entreprises de matériaux de construction... seuls nous étaient proposés deux modèles: le trottoir classique parallélépipédique ou la bordure actuelle plus agréable à l'œil. Le choix s'imposait de lui-même. Une bordure de gravillons lavés semblable à celles des entourages d'arbres eût certes été préférable... Et, si un jour, elle figure dans les catalogues des fabricants, nous ne manquerons pas de l'acquérir, c'est promis!

- 4 La taille des muriers-platanes (greffés) du petit parking Ferrages est une taille conduite d'années en années (un peu comme la vigne). Cette taille est donc effectuée au 3^{ème} ou 4^{ème} œil, elle est donc sévère. Pour cela la prolongation des branches charpentières est relativement longue (mais qu'est le temps pour la vie d'un arbre ?).
- 5 Le goudronnage du parking a été demandé par de nombreux usagers et riverains souvent incommodés par la poussière ou la boue. S'agissant d'un parking cela nous est bien apparu nécessaire et a donc été réalisé.

Par ailleurs, les nouvelles normes Européennes régissant le sol des marchés forains publics interdisent formellement des sols non revêtus. La solution s'imposait légalement.

6 – L'école primaire a été construite en 1998 après qu'il fut procédé à une étude d'impact paysager par le C.A.U.E., Comité départemental Architectural d'Urbanisme et d'Environnement. Conclusions et recommandations de cette étude :

« Perception lointaine

Celle-ci est possible uniquement depuis le quartier de Naple et depuis la voie conduisant à la gare.
Comme pour les vues rapprochées, le volume abritant l'école maternelle restera le signe principal de la présence du groupe scolaire.
Du fait de la vision d'une toiture grise, à caractère

agricole, il semble souhaitable que les toitures des nouveaux bâtiments, pouvant être visibles, soient réalisées dans le même esprit et la même teinte pour assurer l'unité de l'ensemble.

De grandes toitures, correspondant à de grands bâtiments de type agricole et manufacturier, correspondraient au caractère de la zone sur laquelle existent plusieurs bâtiments de ce style.

Solution d'ensemble retenue

Comme analysé dans l'étude paysagère, l'image perspective du projet montre l'intérêt de concevoir de grandes toitures accompagnant celle existante de la maternelle, tant au niveau des pentes et des dimensions que de la nature des matériaux».

Il ne s'agit donc pas d'un privilège communal.

Enfin ce projet d'école primaire a été conduit, du début à la fin, en concertation permanente avec les enseignants et les parents d'élèves ce qui a permis de l'améliorer sensiblement à des coûts raisonnables. Ce qui peut aussi être considéré comme un élément non négligeable de « démocratie locale ».

Ces explications ne sont pas exhaustives mais peuvent si nécessaire être complétées ultérieurement.

Le Service Technique Municipal

Un peu d'Histoire et d'intercommunalité

Les barons de Forcalqueiret, Ste-Anastasie et Rocbaron au temps d'Hubert de Vins (1580)

où déjà l'intercommunalité était dans l'air du temps

Les première délibérations du Conseil de la Communauté des habitants de nos trois villages remontent au 1er septembre 1576. La limite de ce territoire était la même que celle de nos jours.

Le Conseil avait procuration générale de la part de l'ensemble des habitants, ou plus précisément de tous ceux que l'on appelait les « Caps d'Ostau » (c'est à dire les chefs de maison ou de famille).

Le Conseil gérait les affaires communes, il représentait la communauté des habitants, il pouvait parler ou agir officiellement en leur nom; il avait les pouvoirs qui sont, de nos jours ceux d'un Conseil Municipal.

Ce Conseil comportait, compte tenu de la population de l'époque, 4 consuls et 6 conseillers: 2 pour Forcalqueiret, 1 pour Rocbaron et 1 pour Ste-Anastasie et 2 conseillers pour chacun des trois villages.

Comme dans tous les villages de Provence, le mandat du Conseil était d'un an seulement. Il était procédé à son renouvellement le 29 septembre, jour de la Saint-Michel.

En 1578 le Consul de Sainte-Anastasie était Louis Ollivier.

A suivre...

RENTREE SCOLAIRE

Admissions à l'Ecole Maternelle (suite)

-Une attestation d'assurance pour l'année scolaire 2001-2002 (responsabilité civile + individuelle accident)

-Un certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école).

AUCUNE ADMISSION NE SE FERA LE JOUR DE LA RENTREE (JEUDI 6 SEPTEMBRE)

ATTENTION!

Les enfants nés après le 31 octobre 1998 seront admis dans la limite des places disponibles.

Transports Scolaires

Les cartes de transport scolaire vers les établissements de Brignoles et Garéoult seront délivrées en Mairie à compter du LUNDI 27 AOUT 2001

Prix : 550 F. soit 83.85 € (sans augmentation par rapport à l'année précédente). Se munir de deux photos d'identité

Tribune Libre

L'usage de cette rubrique comporte naturellement un droit de réponse et de risques afférents. Ces textes publiés, engagent évidemment la responsabilité des auteurs. Néanmoins, il va de soi que nous nous réservons la possibilité de contenir les débats à des niveaux relativement sereins.

Lettre ouverte à Monsieur Jean-Claude IMBERT...

Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas...

Tel est l'adage qui sied à merveille à un homme qui, pour tenter d'exister au sein de notre village, manie la plume, espérant ainsi vivre quelques instants non pas en autarcie mais de façon communautaire.

Toutefois, cette propension certaine à la critique au travers de textes gnomiques est un non-sens et ne saurait rendre hommage à ceux qui se lèvent le matin pour tenter d'offrir au regard des habitants de notre village des lieux propres, préservés de toutes manifestations de dégradations volontaires ou non...

Vous invoquez la démocratie participative... alors en tant que fervent adepte de l'entraide, pourquoi ne pas consacrer quelques heures de votre précieux temps libre pour essayer d'embellir ce qui, pour vous, mériterait une attention toute particulière ?

Il ne s'agit là que d'une suggestion... amicale...

Une opposante à vos propos!

Michèle COLON

Réponse « Tribune Libre » du mois de juin 2001

1 – Entre 1989 et 2001, la commune a procédé chaque année à la plantations de nombreux arbres de haute tige. Au total, 82 arbres ont ainsi été plantés: Jardin d'enfants, Pré de la Font, Ecoles, Parking des Ferrages, Stade des Négadisses, Rives de l'Issole, Place de la Gare... (micocouliers, oliviers, platanes, érables, ginkobilaboa, frênes, muriers platanes).

Les variétés choisies sont adaptées au climat provençal et à la nature de notre sol, ce qui entre autres exclut presque systématiquement les magnolias.

2 – L'émondage ou la taille des arbres et arbustes peut parfaitement -si nécessaire- être effectués après la montée de sève. Un exemple connu est celui du cerisier, qui ne doit être taillé qu'après la fructification.

Il va de soi en particulier qu'après les chutes de neige de février, —partout- donc à Ste-Anastasie- il a dû être procédé à des tailles, émondages, élagages ou à l'abattage d'arbres blessés. Les arbres ainsi traités n'en meurent pas pour autant.

3 – La mise en place des jardinières contestées du parking des Ferrages a été réalisée tardivement au printemps. La terre végétale nécessaire y a été apportée. Des plantations florales et arbustives sont bien prévues, mais seulement avant le printemps prochain, ce qui est une règle assez générale au jardinage.

Pourquoi la bordure de la jardinière du parking estelle en béton ?

Il ne se passait guère de semaine sans qu'une intervention des agents municipaux ne s'imposât pour changer les entourages des lampadaires, descellés par les agressions violentes des pare-chocs des automobiles. Fabriqués en tubes d'acier de 90 mm de diamètre, les pieds noyés dans du béton, ils devaient faire mal ; mais personne n'est jamais venu se plaindre du moindre exploit!

Lors de la conception de l'aménagement actuel du parking, la question se posait de la protection des lampadaires qui représentent un capital collectif non négligeable. Le choix s'est porté sur une bordure de 30 cm de hauteur environ.

Chronique municipale

€ «L'Euro et les Seniors »

L'EURO, la nouvelle monnaie c'est pour bientôt !! Le 1^{er} janvier 2002 il remplacera définitivement le FRANC, et bon nombre de retraités envisagent cette échéance avec crainte.

C'est pour répondre concrètement aux questions qu'ils se posent encore, et à la demande de la municipalité, que Mme Renée AVELINE, Conseillère Municipale de Néoules, Euro formateur, animera une réunion sur le thème :

« Se préparer à l'Euro »

Le lieu et le jour seront précisés ultérieurement. Les personnes désireuses de se familiariser avec la nouvelle monnaie pourront se faire inscrire en mairie, le nombre de participants étant limité à 15 par séance; il y aura autant de séances que nécessaire.

Mme Rose-Marie Breton Conseillère Municipale

Enquête publique

La Rue Notre Dame et Général De Gaulle, ainsi que l'Allée des Platanes, sont actuellement propriétés du Département du Var.

Du 03 au 21 Septembre 2001 une enquête publique se déroulera à Ste-Anastasie, sur l'opportunité de transfert de cette propriété à la Commune de Ste-Anastasie. Un registre sera déposé à la mairie du 03 au 21 septembre inclus; les personnes le désirant pourront y apposer leur observations.

Le Commissaire enquêteur tiendra une permanence en Mairie les :

-Lundi 3 Septembre de 8 H à 12 H -et le Vendredi 21 Septembre de 14 H 30 à 16 H 30.

Somethow A south

Récoltez vos bouchons!

L'association « un bouchon : un sourire » parrainée par Jean-Marie Bigard récupère vos bouchons pour

acheter des fauteuils roulants à des sportifs handicapés et pour financer le fonctionnement d'un orphelinat à Madagascar.

Seulement les bouchons en plastique! de bouteilles d'eau plate ou gazeuse, de boisson gazeuse ou de lait.

On demande des personnes volontaires pour assurer la collecte de ces bouchons. Se faire connaître en Mairie.

A vos sécateurs!

Nous demandons une nouvelle fois aux riverains de rues et chemins publics de bien vouloir procéder à la taille de la végétation issue de leur propriété et gênant la circulation.

Cette taille est jugée nécessaire quant elle gène la visibilité ou entrave la circulation. Elle doit être effectuée au droit des limites et sur une hauteur d'environ 2 mètres.

« La légion d'Honneur »

RECHERCHE le PREMIER VAROIS décoré de la LEGION d'HONNEUR

A l'occasion de la célébration du Bicentenaire de la création de la Légion d'Honneur en 1802 par Napoléon Bonaparte alors Premier Consul, la Section du Var de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur (SEMLH) recherche le Varois de naissance ou d'adoption le plus anciennement décoré de cette prestigieuse distinction (donc décédé) que ce soit un « grognard » ou une haute personnalité. Il sera dit « le premier varois décoré de la Légion d'Honneur ». A titre indicatif, la première nomination dans l'Ordre remonte à 1804.

Vous avez peut-être dans vos souvenirs familiaux un aïeul qui correspond à cette définition. Nous vous serions infiniment reconnaissants de bien vouloir le faire savoir en précisant, si vous les connaissez, son nom, ses prénoms, sa date et son lieu de naissance, son lien avec le Var (originaire ou d'adoption) et la date supposée de sa nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, le lieu de sa sépulture. Vous pouvez obtenir tous renseignements complémentaires auprès du :

Pharmacien-Chimiste Général PRIEUX « Le Héron 2 » 330, rue J.P. Rameau 83000 TOULON

et lui adresser vos éléments avant le 1er avril 2002.

Cantine

1 – Les nouveaux tarifs du restaurant scolaire seront applicables à compter du 01 septembre 2001.

Le prix du repas est porté à 15.80 F. soit 2.41 €, il ne subit donc que l'augmentation légale.

2 –Les inscriptions aux repas ne seront prises que pour les familles à jour des impayés de l'année scolaire 2000-2001.

3- Le nouveau règlement cantine, limitant les droits d'inscription, sera adopté en début d'année scolaire. Par ailleurs, les délais d'inscription restent inchangés: à savoir la veille avant 9 H en journée scolaire (soit le mardi 9 H au plus tard pour le jeudi suivant soit le mardi 4 septembre pour le jour de la rentrée). Les inscriptions seront prises en mairie à compter du lundi 27 Août 2001.

<u>Le Train Touristique Brignoles—</u> <u>Carnoules</u>

Depuis quelques jours vous pouvez apercevoir et entendre le petit train «Picasso» procédant à ses essais de mise en service.

Ce train ne sera pas un train de voyageurs à vocation régulière. Il empruntera notre ligne à l'occasion d'évènements destinés essentiellement aux touristes ou aux amateurs de randonnées.

Ce train (qui ultérieurement sera tracté par une locomotive à vapeur) est géré par une association 1901 dont le Président est M. BELLET. Pour tout renseignement, tél. au 04.94.60.89.33.

A propos des futures communautés de communes et de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Il y a fort longtemps que nous ne parlions plus d'intercommunalité nouvelle, donc de Communauté de Communes.

Pourtant, nous n'en avons jamais été aussi proches, à tel point qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de savoir si, mais simplement quand, nous seront intégrés à cette nouvelle usine à gaz.

A ce stade, notre seul espoir réside donc dans notre volonté, partagée avec les autres communes du canton, d'opter pour une association à taille humaine encore compatible avec un cadre de vie respirable, une certaine identité rurale et une démocratie locale de proximité.

Néanmoins, pour ne pas tomber dans la sinistrose, nous pouvons toujours affirmer haut et fort à qui veut l'entendre que cela est dans l'air du temps, que c'est l'avenir et que de toute manière, c'est inévitable...

Pourquoi pas? En attendant et à défaut de passion ou d'arguments plus édifiants, satisfaisons-nous des perspectives aussi affligeantes que celles qui nous sont régulièrement assénées, et qui ne convaincraient pas même un élève très défavorisé en classe de soutien.

En effet, à moins d'avoir perdu toute raison, qui peut croire sérieusement que ces fameuses économies « d'échelle », puissent jamais aboutir à de véritables économies pour le contribuable ou les communes?

Gageons donc qu'une fois de plus l'Etat saura tirer son épingle du jeu et limitera comme toujours ses concours financiers aux collectivités locales, y compris intercommunales. Rappelons qu'en 15 ans ces concours financiers, qui ne sont que des redistributions d'impôts, sont passés tout bonnement de 50 % à 15 % de nos recettes

Village fleuri

Pour la 3^{ème} fois, notre village a obtenu le 1^{er} prix au concours départemental des villes et villages fleuris. Que soient remerciés tous ceux qui, en fleurissant leurs jardins, maisons et fenêtres, ont contribué à ce beau résultat et en particulier :

• Mme Monique MARMOTTAN, classée 3ème dans la catégorie « Balcons ».

• M. Jean-Luc CLOUZEAU, 3ème (catégorie « décor floral installé sur la voie publique).

• M. et Mme Daniel TOSELLO, 3^{ème} (catégorie

« fenêtres »).

• Bar des Amis 4^{ème} (« catégorie commerces »). Signalons qu'après Ste-Anastasie, les villages de

Taradeau et Cotignac ont obtenu les 2^{ème} et 3^{ème} prix. Merci également à ceux qui ont prodigué leurs conseils éclairés et à ceux qui ont fourni des boutures de plantes et fleurs.

Nous rappelons que toutes suggestions, encouragements sont les bienvenus. La Présidente

Permis de construire et dossier sanitaire

Les nouvelles dispositions de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » imposent le dépôt d'un dossier sanitaire qui sera joint à la demande de permis de construire.

Ce dossier comprend:

- Une fiche de renseignements pour l'installation d'un dispositif d'assainissement individuel, qui mentionnera le dispositif projeté par le bureau d'étude.
- L'arrêté préfectoral du 14 juin 1999 portant les dispositions particulières relatives au contrôle technique de construction et d'entretien de l'assainissement non collectif.
- Le cahier des charges pour la réalisation d'un dispositif d'assainissement qui a pour objet de définir le contenu de l'étude préalable à la réalisation d'un dispositif d'assainissement pour une habitation.
- La liste non exhaustive des sociétés et bureaux d'étude spécialisés dans les études de sites et de filières. Le pétitionnaire pourra s'adresser à l'un de ces bureaux ou à tout autre de son choix compétent en la matière.

Une déclaration d'achèvement des travaux avant recouvrement.

La Mairie, chargée du contrôle de la conformité de l'installation délivrera une autorisation de mise en service.

Parmi les types de filières de traitement des eaux usées existants, la majorité d'entre eux peuvent recevoir l'aval du service municipal de l'urbanisme.

D'autres, du fait de la nature du sol, doivent être entérinés par la préfecture.

En cas de risque excessif pour l'environnement ou la santé, l'impossibilité de construire doit faire partie des éventualités.

Où garer sa voiture dans le village?

-Il y a ceux qui ont un garage, c'est naturellement la solution idéale.

-Et il a y ceux, nombreux, qui n'en ont pas. Dans ce cas il y a la rue avec l'inquiétude permanente d'être victimes de vols ou de dégradations (sans compter les querelles de voisinage pour une hypothétique place « réservée »).

Aussi, quitte à ne pas convaincre, il est peut être bon de rappeler quelques réalités :

- Les vols et dégradations ne sont globalement, de toute façon, pas très nombreux dans le village;

- Ceci étant ils sont néanmoins nettement plus fréquents dans les rues et ruelles du village que sur le parking des Ferrages.

En fait, si la proximité du lieu de stationnement de votre voiture vous donne une illusion de sécurité, celle-ci n'a jamais été confirmée par les chiffres ou les constatations des services de police et de gendarmerie.



Etoile Sportive de Ste-Anastasie Reprise des entraînements

• DEBUTANTS (1994) et POUSSINS 1^{ère} année (1993):
MERCREDI 5 SEPTEMBRE de 16H à 18H

Entraînements : le mercredi de 16H à 18H. • POUSSINS 2^{ème} année (1992) et BENJAMINS (1991): MARDI 21 AOUT de 18H30 à 19H30

Entraînements: mardi et vendredi de 18H30 à 19H30

• -13 ans: MERCREDI 22 AOUT 2001 de 17H30 à 20H

Entraînements: mercredi et samedi de 17H30 à 20H

Club des randonneurs

Il est temps de préparer vos chaussures de marche, la rentrée est pour le 4 septembre.

Sortie à Port Cros. Départ 8 Heures de la salle polyvalente.

Prévoir le pique-nique et le maillot de bain pour ceux qui désirent se baigner.

Le 6 septembre ? réunion trimestrielle à 17 H 30 à la salle polyvalente pour les membres du bureau et 18 H pour les adhérents. Venez nombreux.

Merci et bonne fin de Vacances.

La Présidente

Club des « Cigales »

La semaine du 17 septembre prochain, notre local ouvrira de nouveau ses portes pour la reprise des activités dites « artistiques ».

Pour agrandir leur cercle de rencontres amicales, les « Cigales » accueilleraient volontiers de nouveaux talents (juniors et seniors). Dès 14H30, les responsables des ateliers seront à votre écoute.

A la demande des joueurs impénitents, les jeux, quant à eux, reprendront le vendredi 7 septembre, de 14H30 à 18H, à la salle polyvalente (fréquence : 1^{er} et 3^{eme} vendredis de chaque mois).

Les Cigales

Le Président

Secours Populaire Comité de Ste-Anastasie

Nous vous informons que les permanences d'accueil reprendront le mardi 4 et le vendredi 7 septembre de 14 H 30 à 18 H.

La prochaine «Braderie-Farfouille» aura lieu le Samedi 29 Septembre de 10 H à 17 H, au local Parking des Ferrages

Société de chasse

La dernière permanence à l'ancienne mairie pour délivrance des cartes et timbres aura lieu le :
SAMEDI 1^{ER} SEPTEMBRE de 17 H à 18 H

La vie au village

Le Comité des fêtes de Ste **ANASTASIE** Organise le **JEUDI 23 AOUT 2001** SOIREE TAHITIENNE PLACE DE LA GARE

18 H OUVERTURE DES STANDS **D'ARTISANAT**

20 H REPAS POLYNESIEN

Punch Tahiti. Salade Pacific, (tomates, coeurs de palmier, surimi, crevettes). Emincé de volaille au gingembre et riz parfumé. Banane des îles et glace sauce chocolat et noix de coco râpée. ¼ de vin par personne. Café. Adulte 85 F. Enfant - de 12 ans 50 F. Réservation Tabac et Boulangerie ou auprès de M. GUIGNIER Tel: 06 78 05 29 42

• 21 H. GRAND SPECTACLE TAHITIEN

Gratuit pour tous, à l'entracte vente d'enveloppes surprises au profit de La Forêt Varoise.

> GROS LOT 1 PERLE DE TAHITI (PAS DE BAL)

RENTREE SCOLAIRE

Admissions à l'Ecole Maternelle

La permanence pour les admissions aura lieu à l'école maternelle le : SAMEDI 1^{ER} SEPTEMBRE DE 9 H 00 à 11 H 30

Munissez-vous des pièces suivantes :

- -La demande d'inscription scolaire remise par la Mairie (sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile)
- -La photocopie du livret de famille (parents + tous les enfants)
- -La photocopie des vaccinations BCG ET Pentacoq (carnet de santé)
- -Un certificat médical d'aptitude à la scolarité

Activité Viticole de notre village « Cellier de St-Just »

Les Vignerons de la coopérative vinicole de Sainte-Anastasie ont tenu le 13 juillet 2001 l'Assemblée Générale de l'exercice 1999 (du 31/08/1999/ au 31/08/2000).

Voici quelques chiffres pour présenter l'activité viticole et les retombées financières qui en découlent.

Notre modeste cave a vinifié pour la récolte 1999 600 750 kg de raisin qui ont produit 4 800 hl de vin à 11° de moyenne (la production de la récolte 2000 était de 5 490 hl soit 10 % de plus).

Le produit brut de la vente de nos vins a généré un chiffre d'affaire de 1 505 555 F. Les frais de fonctionnement sont de 0.56 F. au kg de raison (un des coûts les plus bas du département)

des coûts les plus bas du département).
Nous avons investis pour 308 575 F. dans un matériel de pressurage afin d'améliorer la qualité de nos vins

Le premier souci du conseil d'Administration est de conserver au village cette unité de vinification.

Ce serait une trahison envers nos coopérateurs d'abandonner cette cave pour aller vinifier dans une des caves voisines.

Pour ce faire, nous devons gérer notre cave comme une affaire familiale et mobiliser la volonté de tous les coopérateurs.

Notre cave a encore de l'avenir, la qualité de nos vins s'améliore d'année en année grâce à l'entrée en production des cépages améliorateurs (cabernet, syrah, merlot, grenache, rolle). Notre fond de roulement (338 698 F.) peut financer un cru de fonctionnement. L'exercice dégage un résultat positif de 38 000 F. qui est mis en réserve.

Je voudrais rendre hommage à notre Président Fondateur M. Garnier et à toute l'équipe qui l'avait assisté pour la naissance de la coopérative, sans oublier toutefois les Présidents et Administrateurs qui se sont succédé à ce jour.

Cette dame qui a plus de 3/4 de siècle vient de changer de raison sociale : la cave vinicole de Ste-Anastasie devient à ce jour le Cellier de Saint-Just. Une invitation sera lancée pour une journée porte

ouverte pendant les vendanges 2001.
Tous les habitants du village seront cordialement

Tous les habitants du village seront cordialement invités à participer à cette journée.

Pour le C. A., Le Président H. VENTRE

P.S.: Notre cave est ouverte tous les samedis matin pour la vente et la dégustation de nos produits

Club de Judo

Les cours de judo reprendront le LUNDI 10 SEPTEMBRE à 18 H pour les adolescents et 19 H pour les adultes.

Pour tout renseignement, contacter le professeur M. FIGARI au 06.77.08.63.78.

Club de Tennis Le 31 Août, les 1^{er} et 2 Septembre le tennis, c'est gratuit!

Vous voulez savoir si vous pouvez jouer au tennis à Ste-Anastasie? Sous la houlette d'Olivier Ramon, Champion de France Militaire 2000, le club organise des stages le vendredi 31 août, de 16 H 30 à 19 H

le samedi 1^{er} septembre de 17 H à 19 H le dimanche 2 septembre de 9 H 30 à 12 H

Sur les terrains des Négadisses

Nous pourrons vous renseigner sur les cours, les stages pour la saison 2001/2002 et nous vous convions à un apéritif le Dimanche 2 Septembre à 12 H

C'est GRATUIT

Inscriptions au 06.10.60.81.90 (répondeur) laisser votre nom, âge et n° de téléphone.

Le Président

« Arts' Tasie »

Après deux mois de vacances bien méritées, « Arts'Tasie » reprend ses activités. Celles-ci débuteront par l'exposition annuelle qui se tiendra, à la salle polyvalente le Dimanche 16 Septembre de 10 H à 18 H.

Elles se poursuivront par la réouverture au début du mois d'octobre de l'atelier de peinture pour les enfants. La date d'ouverture sera communiquée ultérieurement.

Enfin, les visites d'expositions et d'ateliers reprendront comme à l'accoutumée.

Bon courage à tous.

Le Président

Tasie Gym-Danse

Les vacances sont bientôt terminées et il faut penser à la rentrée car nous en avons tous grand besoin après ce repos estival.

Pour les adultes, les cours recommenceront le lundi 17 septembre à 10 H dans la joie des retrouvailles, toujours sous la direction de Catherine Dombre.

Le planning nouveau est :

Les lundi, mardi, jeudi de 10 H à 11 H

et le mercredi de 9 H à 10 H.

Tous ces cours seront maintenus si le nombre de participants le permet.

Pour la danse enfants et adolescents, comme dit lors de l'assemblée générale, une aide des parents est nécessaire pour faire la liaison entre la monitrice et le comité.

Par ailleurs, une jeune dame qui a plusieurs années d'expérience assurera la direction des cours.

Je propose une réunion préparatoire avec présence obligatoire des parents, le vendredi 21 septembre à 18 H 30, la monitrice vous sera présentée et nous recevrons les inscriptions.

Les cours pourraient commercer le lundi 1^{er} octobre si rien ne s'y oppose.

Le Président.

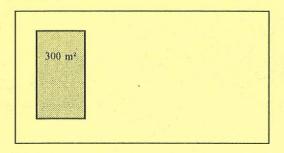
Détachement de parcelle d'un terrain BATI

Dans le bulletin n°134 du mois de mai, nous vous informions de certaines dispositions de la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (S.R.U.) et laissions en suspens les règles relatives aux modalités de détachement d'une parcelle bâtie. La réponse aux questions que nous avions posées à

La réponse aux questions que nous avions posées ce sujet vient de nous parvenir.

Pour mémoire :

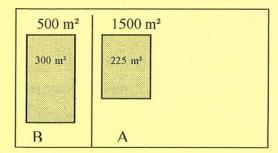
I – Règle applicable antérieurement à la loi S.R.U. (art. L 113-5 du Code de l'Urbanisme)



EXEMPLE

- 1 Terrain de 2000 m² sis en zone NB du P O S
- 2 Coefficient d'occupation des sols (C.O.S.): 15 % (art NB 14 du P O S)
- 3 <u>Soit une possibilité</u> de construire sur la <u>totalité</u> du terrain
 - 2000 x 15 % = 300 m² de surface Hors-Œuvre Nette (S.H.O.N)
- 4 Toute division était impossible puisque la superficie exigée pour la construction d'un logement est de 1500 m² (art NB 5 du P.O.S)

II - <u>NOUVELLES DISPOSITIONS définies par la loi S.R.U.</u>, actuellement applicable.



EXEMPLE

Soit le même terrain que ci-dessus de 2000 m² supportant une maison de 300 m², conformément aux règles du P.O.S.

DIVISION POSSIBLE:

-Terrain A <u>non bâti</u>: 1 500 m² (art. NB 5 du P.O.S.). -Terrain B de 500 m² supportant la maison.

CONSTRUCTIBILITE

Les règles du POS s'appliquent au terrain A, soit :

- <u>surface minimum</u>: 1 500 m² (art. NB 5 du
- <u>Coefficient d'Occupation des Sols</u> (C.O.S.): 15 % (art. NB 14 du P.O.S.);
- <u>Possibilité de construire</u> : 1 500 m² x 15 % = 225 m² de surface hors œuvre nette.

Ainsi, il n'est plus tenu compte pour la parcelle A détachée de la surface construite sur B; le C.O.S. prévu par le P.O.S. s'applique intégralement à la parcelle détachée A.

<u>La notion antérieure de C.O.S. résiduel n'existe donc plus.</u>

REMARQUES IMPORTANTES

Dans l'exemple ci-dessus illustrant la nouvelle disposition de la loi S.R.U., la superficie retenue de 1 500 m² est celle exigée dans le secteur NB du POS actuel; dans le secteur UB, elle sera de 1 200 m² (de 500 m² si raccordable à l'assainissement); dans le secteur NBa de 2500m².

Les modalités de détachement d'une parcelle bâtie, exposées dans le Bulletin Municipal n°134 de mai 2001, page 7, doivent être ainsi complétées : la mairie doit être informée du détachement prévu accompagné d'une déclaration. Un Certificat d'Urbanisme sera déclaré <u>irrecevable</u> si cette formalité n'est pas accomplie.

Afin de lever toute équivoque ou interprétation erronée, nous rappelons que cette nouvelle disposition résulte de la loi SRU du 13 décembre 2000 (journal officiel n°289, page 19777).

Comment se débarrasser définitivement de son chien ?

- I Prendre un chien:
 - soit ayant atteint l'âge auquel il ne puisse plus servir de peluche à ses enfants (vers 6 mois)
 - soit plus âgé (dès que sa démarche devient hésitante ou son pelage grisonnant).
- II Lui laisser progressivement prendre la clef des champs, si possible avant l'heure du ramassage des poubelles.
- III Puis, lorsqu'un voisin vous fait remarquer ce vagabondage, dire par exemple que ce chien ressemble bien au vôtre, mais que nous n'êtes pas certain de le reconnaître.
- IV –Plus tard, si d'aventure il est ramassé par la fourrière, surtout ne pas le réclamer.
- V Enfin, après le délai légal et la probable euthanasie, dire à qui veut l'entendre que l'on vous a volé votre cher animal de compagnie!

Marchés publics

Le Code des marchés publics concernant les commune avait besoin d'un bon toilettage, ce qui est fait

Certes, la lecture du nouveau code comporte encore quelques zones d'ombre, (hormis dans les détails). Il met toutefois plus de cohérence à l'ensemble et définit le seuil des marchés avec davantage de réalisme.

Enfin la procédure du « mieux disant » est désormais, nous dit-on- la règle d'or, éliminant ainsi –semble-t-il- définitivement la pernicieuse et souvent coûteuse règle du « moins disant ».

Mais l'histoire étant un éternel recommencement, ne résistons pas au plaisir de citer un illustre bâtisseur, confronté lui aussi en son temps à ces fâcheux errements administratifs.

Le 17 Juillet de l'an de grâce 1685, Vauban écrivait à Monsieur de Louvois en son Hôtel de Paris :

« Monseigneur, il y a quelques queues d'ouvrages des années dernières qui ne sont point finies et qui ne finiront point, et tout cela par la confusion que causent les fréquents rabais qui se font dans nos ouvrages car il est certain que toutes ces ruptures de marchés, manquements de parole et renouvellement d'adjudications ne servent qu'à vous attirer comme entrepreneurs tous les misérables qui ne savent où donner de la tête, les fripons et les ignorants, et à faire fuir tous ceux qui ont de quoi et qui sont capables de conduire une entreprise. Je dis plus qu'elles retardent et renchérissent considérablement les ouvrages qui ne sont que plus mauvais, car ces rabais et bons marchés tant recherchés sont imaginaires...

En voilà assez, Monseigneur, pour vous faire voir l'imperfection de cette conduite : quittez-la donc et, au nom de Dieu rétablissez la bonne foi, donnez le prix des ouvrages et ne refusez pas un honnête salaire à un entrepreneur qui s'acquittera de son devoir, ce sera toujours le meilleur marché que vous puissiez trouver. »

Des leçons de danse à Ste-Anastasie

A la demande de plusieurs personnes, nous avions répondu à la proposition d'un professeur de danse (de salon).

Ce dernier nous avait déclaré être intéressé et avait accepté une réunion publique de prise de contact avec les éventuelles personnes concernées (début septembre).

Aujourd'hui, ce professeur vient de nous indiquer qu'il ne lui était plus possible de donner des cours dans notre village.

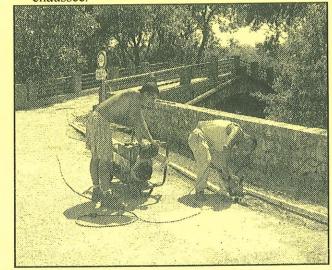
Ce créneau reste donc disponible.

Info Poste

Le distributeur automatique de billet déjà programmé sera installé à la POSTE début octobre.

Travaux réalisés sur le territoire communal du 1^{er} juillet au 15 août.

- <u>Salle polyvalente</u>: -Changement total des anciennes canalisations d'eau installées au meilleur compte et devenues irréparables..
 -Remplacement des tirettes des douches par des poussoirs.
 - -Peinture des vestiaires.
- Pont Vieux : Réfection des piliers, mise en place de rambardes manquantes et amélioration de la chaussée.



- <u>Signalisation</u>: Mise en place de panneaux de signalisation aux passages à niveau.
- <u>Festivités</u>: Occupations habituelles mais exigeant de nombreuses heures: podium, chaises, tables, nettoyage des lieux, rangement...
- <u>Issole</u>: Enlèvement des embâcles encombrant la rivière suite aux intempéries (suite mais non fin).
- Nids de poule : Travaux habituels.
- <u>Ecoles</u>: -Busage du canal d'arrosage près de l'entrée de l'Ecole Primaire;
- -Réparation des clôtures de l'Ecole Maternelle ; -Mise aux nouvelles normes des lits (barrières de sécurité pour le lit supérieur) ;
- -Lasurage des jeux;
- -Anti-pince doigts aux portes d'entrée de la maternelle ;
- -Remplacement des dalles de sol manquantes.
- R.D. 15: Achèvement du busage du réseau pluvial du chemin de la Bassaque au Stade de foot-ball.
- <u>Passerelles</u>: Réparation des dégradations et des vols imbéciles et gratuits (disparition des tendeurs à 12 F. l'unité, de câbles de protection à 0.50 F. le mètre...).

• <u>Toiture de l'Ecole Maternelle</u>: Changement de la toiture pour vétusté et mise aux normes.



Le travail laisse considérablement à désirer puisque des fuites dues à un montage défectueux ont été constatées après une petite pluie de 15 minutes! Il nous faut attendre la réouverture de l'entreprise pour intervenir et espérer qu'un travail correct et définitif soit achevé avant la rentrée scolaire.

Tout ce que vous faites compte pour la planète

Quelques gestes simples pour participer à la préservation de l'environnement et du cadre de vie

LE BRUIT

La Musique adoucit les mœurs...
Enfin, tout dépend du niveau sonore!
Le bruit est aujourd'hui un des principaux facteurs de stress des Français. Pourtant nous avons les moyens de mettre les décibels en sourdine.

A l'écoute des voisins

Vous adorez ce disque, mais vos voisins ne partagent peut-être pas vos goûts musicaux. Si vous le pouvez, éloignez les appareils sonores (hi-fi, télévision...) des cloisons et murs mitoyens qui transmettent si facilement les sons;

• Pour les maîtres aux abois
Je me désespère, il n'y a rien à faire! Mon chien
aboie, il ne changera pas!
Ce n'est pourtant pas une fatalité et les vétérinaires
ont plein de conseils utiles à donner aux maîtres.

• Bien dans ses meubles

Vos meubles ont la bougeotte ? Offrez-leur des patins de feutre pour leurs pieds. Le parquet ne sera pas rayé et les voisins apprécieront... Pensez aussi au tapis dans la chambre des enfants.

• Réveil-tondeuse

Etre réveillé par une tondeuse ou un aspirateur n'est pas la meilleure façon de commencer son dimanche. Ainsi, une perceuse ou une tondeuse émettent de 90

à 100 décibels alors que le seuil de gêne est de 60 décibels. Pas tout à fait le genre de musique qui met de bonne humeur le matin. Préférez les articles conformes aux normes bruit NF.

 Payer les pots cassés
 Les pots d'échappement bricolés génèrent des pétarades qui ne font pas le bonheur de tout le monde. Dans les grandes villes, des dizaines de milliers de personnes sont réveillées chaque nuit par les échappements défectueux des vélomoteurs.

Pensez à faire réparer vos pots d'échappement par des professionnels.

• Quant aux fêtes foraines à Ste-Anastasie En limiter le nombre à un niveau acceptable : 10 en 2001 au lieu de 16 en 1995.

La vie associative

Chorale « Chant et Amitié »

Après plus de deux mois, les choristes, ragaillardis par la salutaire trêve estivale, vont reprendre leurs répétitions hebdomadaires.

Avec les conseils avisés et les encouragements de Françoise Titeux -leur chef de chœur- nul doute qu'ils parviendront à mettre sur pied un programme « de choix » pour les mois à venir.

La date de la reprise est fixée au <u>lundi 10</u> septembre, à 17H30 à la salle polyvalente;

En outre, la chorale a été sollicitée pour se joindre, une fois encore, à celles exécutant le programme élaboré par le chef d'orchestre de Barjols, Michel Allégrini, mais cette fois à l'Opéra de Toulon! Vous qui aimez la musique, consacrez-nous votre soirée du 22 septembre prochain.

Une Choriste

Club de Basket-Ball

-Reprise basket entraînements et inscriptions le Mercredi 5 Septembre de 13 H 30 à 16 H, puis tous les mercredis.

Enfants garçons et filles nés en : Mini-Poussins : 1995, 1994, 1993

Poussins: 1992, 1991

Concernant les autres catégories, Benjamins, Minimes et Cadets reprise incertaine.
Recherche bénévoles : contacter M. RIPOLL au

04.94.04.83.28 de 18 H 30 à 19 H.

L'Association Bouliste communique

La fin de Saison Bouliste aura lieu **SAMEDI 25 AOUT Mêlée des Mêlées** Tirage à 15 H Place de la Gare. Anchoïade offerte aux participants.